

20 NOV. 2003

Promotion d'Appartements, de Lotissements et de Maisons
PALM PROMOTION
Au capital de 2 442 370 EUROS

Siège Social: 2 rue de Lille
59 350 SAINT ANDRE

RCS LILLE B 311 087 175
SIRET 311 087 175 00015

COPIE CERTIFIEE CONFORME
SAINT-ANDRE LE 03/11/03

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

DEPOT DU 20 NOV. 2003

N° 6420
R.C.S. 311.087.175
R.C. 773 349

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 20 JUIN 2003

16848

L'an deux mil trois,
le vingt juin, à Quatorze heures trente,

les actionnaires de la société anonyme PALM PROMOTION, au capital de 2 442 370 Euros, divisé en 159 632 actions de 15.30 € chacune, ayant siège social à SAINT ANDRE, 2 rue de Lille, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

Monsieur Jean-Charles LEFEVRE, Président du Conseil d'Administration, préside l'assemblée.

Monsieur Jean-François DUTILLEUL et Monsieur Jean-Claude DEVAUX, présents et acceptants, représentant, tant en leur nom que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions, remplissent les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi composé désigne Monsieur Dominique EURIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence, signée par les actionnaires, certifiée véritable et arrêtée par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés réunissent 159632 actions.

L'Assemblée Générale, réunissant plus du quart des actions ayant le droit de vote, peut valablement délibérer.

Le président constate que les commissaires aux comptes régulièrement convoqués sont absents et excusés, Monsieur Pascal DAUDRUY est présent.

Le président donne lecture de l'ordre du jour :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002

20 NOV. 2003

JCL JCD JED DE

COPIE CERTIFIEE CONFORME
SAINT-ANDRE LE 03 /11/03

- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce
- Approbation desdits comptes et conventions
- Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes
- Affectation des résultats
- Démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- Questions diverses

Puis lecture est donnée du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte et être à la disposition des actionnaires pour fournir toutes explications utiles à ceux qui en feront la demande.

L'Assemblée se déclarant suffisamment renseignée et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats proposé par le Conseil d'Administration et décide en conséquence d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2002 s'élevant à

- à titre de réserve légale, la somme de	135 956,11 €
- à titre de dividende, la somme de	545 941,44 €
- Le solde, en autres réserves, soit	2 037 224,67 €
	
Total du bénéfice	2 719 122,22 €

Le dividende de l'exercice 2002 sera mis en paiement le 30 Juin 2003.

Le dividende net global de **545 941,44 €** pour 159 632 actions (**3.42 €** par action) ouvrirait droit à un avoir fiscal global de **272 970,72 €.** (**1.71 €** par action)

Les distributions de dividendes effectuées au titre des trois exercices précédents sont les suivantes :

Exercice	Dividende net		Avoir Fiscal		Nombre d'actions
	Global	Par action	Global	Par action	
Exercice 1999	354 286.64 €	3.66 €	177 143.32 €	1.83 €	96832

JCL JCD JFD DE d. X

COPIE CERTIFIEE CONFORME
SAINT-ANDRE 03/11/03

Exercice 2000	236 191.09 €	2.44 €	118 095.55 €	1.22 €	96832
Exercice 2001	532 576 €	5.50 €	266 288 €	2.75 €	96 832

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION –

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION –

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'Article L 225-38 du Code de Commerce, déclare approuver ces conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINOUIEME RESOLUTION

Remplacement d'administrateur

Aucun mandat n'arrive à l'expiration de la présente Assemblée.

Monsieur Rémy **BABINET** a cependant fait savoir qu'il souhaitait démissionner de son mandat d'Administrateur de notre Société.

L'Assemblée Générale prend acte de cette démission, remercie Monsieur **BABINET** pour son action au sein du Conseil.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide de nommer en ses lieux et places, Monsieur Pascal **DAUDRUY**.

Monsieur Pascal **DAUDRUY** exercera ses fonctions, pour le temps restant à courir du mandat de Monsieur **BABINET**, démissionnaire.

Monsieur Pascal **DAUDRUY**, présent, déclare accepter cette fonction.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures.

Le présent procès-verbal a été établi et signé par les membres du bureau après lecture.

JCL

2 FD 2 CD

DE

Ban pour réputation
de mandat
P. Babinet

Rémy BABINET
45 rue des Duriez
59420 MOUVAUX
Tél. & fax : 03 20 70 41 17

Monsieur Jean-François Dutilleul
Rabot Dutilleul Investissement
10 avenue de Flandre
59 290 WASQUEHAL

le 5 avril 2003

Cher Jean-François,

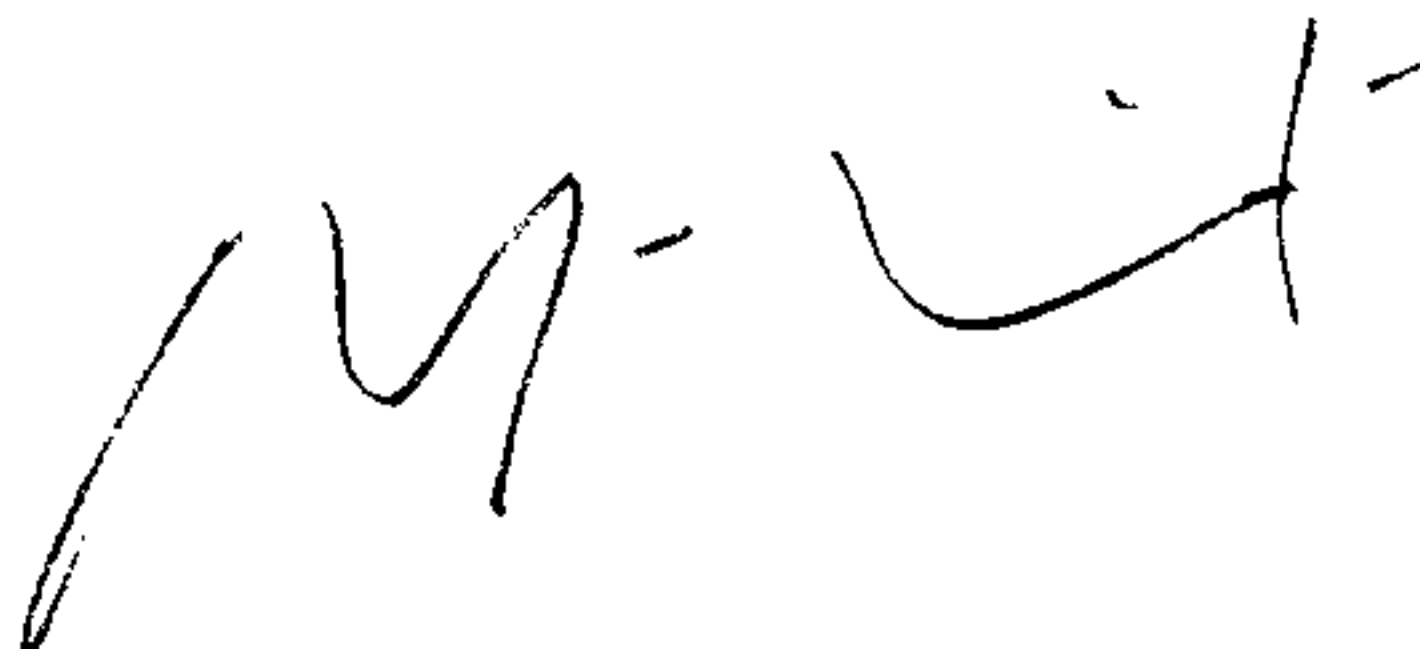
Comme je te l'ai expliqué il y a quelques mois, il me semble normal de me retirer des Conseils de PALM Promotion et de ABI.

Je souhaiterais donc que ma démission prenne effet après les Assemblées Générales de ces deux Sociétés ou, si cela t'arrange, lors de ces Assemblées pour que la nomination de mon successeur puisse être entérinée.

En ce qui me concerne j'ai été très honoré de la confiance que tu m'a faite d'abord comme Conseiller puis comme Administrateur et j'ai été heureux de participer à l'essor de ces deux sociétés.

J'espère avoir été utile au Groupe Rabot Dutilleul pendant l'exercice de mes mandats.

Je te prie de croire, cher Jean-François, à toute mon amitié.



COPIE CERTIFIEE CONFORME
SAINT-ANDRE LE 03 /11 /03

